



RDE 24

REGIE DES EAUX DE LA DORDOGNE

Nos missions :

- Exploitation des services **d'eau potable** :
 - Suivi de la qualité de l'eau
 - Suivi et entretien des stations de production
 - Suivi et entretien des réservoirs
 - Suivi et entretien des stations de reprise et surpression
 - Suivi et entretien des réseaux d'eau potable
 - Relève des compteurs
 - Accueil des abonnés
 - Facturation et encaissement des redevances
 - Gestion des réclamations
 - Mise en place des marchés travaux et suivi des réalisations
 - Travaux neufs (branchements...)

- Exploitation des services **d'assainissement collectif** :
 - Suivi et entretien des stations d'épuration
 - Suivi et entretien des postes de refoulement
 - Mise en place et suivi des plans d'épandage
 - Accueil des abonnés
 - Facturation et encaissement des redevances
 - Gestion des réclamations
 - Mise en place des marchés travaux et suivi des réalisations

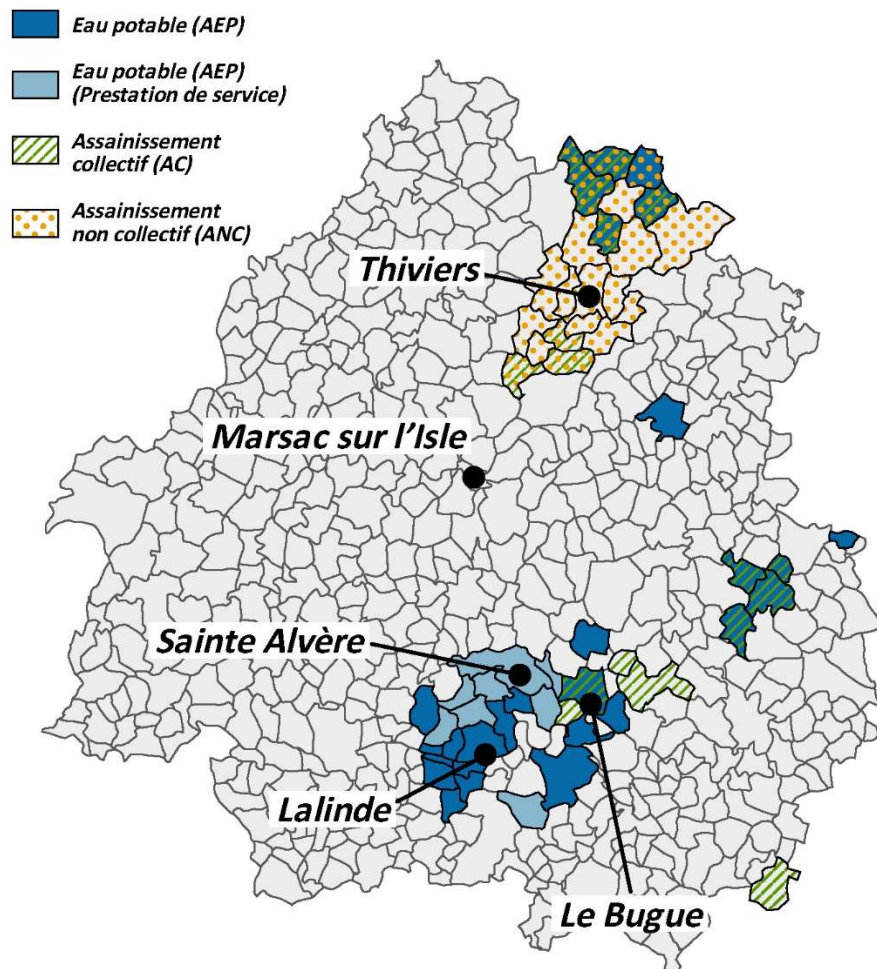
- Exploitation des services **d'Assainissement Non Collectif** :
 - Réalisation des Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF)
 - Réalisation des contrôles de conception et de réalisation
 - Réalisation des contrôles de ventes

- Entretien des **défenses incendie** (Prestation de service)
 - Entretien
 - Control des débits et pressions
 - Rapports annuels

- Cartographie / **SIG** (Prestation de service)

Notre territoire :

Les communes desservies par la RDE24 au 1er janvier 2020



Les ouvrages gérés :

Service d'eau potable

Ouvrages de production	U	35
Réservoirs	U	57
Surpresseurs ou reprises	U	23
Réseau	km	1353

Service d'assainissement collectif

STEP	U	26
Postes de refoulement	U	43
Réseau	km	72

Nombre d'ouvrages **184**

CHIFFRES CLÉS

60 RDE 24
intervient sur
COMMUNES

15 000
ABONNÉS EN EAU POTABLE

6 000 ABONNÉS
EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CHIFFRES CLÉS

60 RDE 24
intervient sur
COMMUNES

15 000

Nos métiers :

Pour un service performant, RDE 24 a fait le choix de personnels compétents dans des domaines complémentaires.

- ✓ 1 Ingénieur en process traitement des eaux (pour le suivi des opérations)
- ✓ 1 technicien bases de données
- ✓ 1 géomaticien (cartographie)
- ✓ 1 chercheur de fuites
- ✓ 6 fontainiers
- ✓ 2 électromécaniciens
- ✓ 2 techniciens assainissement collectif
- ✓ 3 chargées de clientèle (gestion des abonnés)
- ✓ 1 chargée de facturation
- ✓ 1 comptable recettes
- ✓ 1 comptable fournisseurs/paies
- ✓ 1 comptable budgets/emprunts/immobilisations
- ✓ 3 techniciens assainissement non collectif

Pour certaines communes nous travaillons également en collaboration avec les personnels municipaux.

Nos Outils :

Informatique

- ✓ OMEGA GRC : Outil de gestion des relations abonnés, facturation...
- ✓ JVS Comptabilité : Comptabilité publique (suivi des budgets Eau et Assainissement)
- ✓ DIOPTASE : Radio relève des compteurs
- ✓ Geoconcept : SIG pour la cartographie des réseaux
- ✓ DICT.fr : Outils de gestion des DICT, ATU, DT...
- ✓ Topkapi : Supervision des ouvrages...
- ✓ Bases de données Acces et sharepoint
- ✓ Logiciel de dessin

Matériel

- ✓ 2 minipelles de 2.5 tonnes
- ✓ 2 camions plateau
- ✓ 1 camion atelier
- ✓ 11 véhicules légers
- ✓ 1 hydrocureuse
- ✓ Matériel de recherche de fuites
- ✓ 2 groupes électrogènes (230 et 40 KVA)
- ✓ 4 turbidimètres
- ✓ 12 analyseurs de chlore
- ✓ 4 kits d'analyseurs terrain pour l'assainissement collectif
- ✓ Matériel de soudure inox
- ✓ Petit matériel d'exploitation (tronçonneuses thermiques, pilonneuse,...)

Les démarches :

- ✓ **En cas de fuite** : Contacter nos services pour bénéficier de la loi Warsmann. Pour en bénéficier :
 - La fuite ne concerne que les branchements d'habitation,
 - La fuite ne doit pas être liée à un défaut de surveillance,
 - La fuite doit être réparée par un professionnel sous 1 mois après l'avoir constaté,
 - Vous devez faire la demande sous un mois après réception de la facture.

Dans ces conditions, il sera pratiqué une annulation pour les volumes dépassant le double de votre consommation moyenne des trois dernières années.

- ✓ Pour demander **un nouveau branchement** : Complétez le formulaire que vous pouvez télécharger sur <http://www.rde24.fr/infosutiles/abonnement.html>
- ✓ Une large gamme des **moyens de paiement** a été mise en place. Les moyens de paiement mis à disposition sont :

Mensualisation,	Prélèvement automatique,
Chèque,	Numéraire,
Carte bancaire,	Paiement par internet
- ✓ Qualité de l'eau : retrouvez toutes les analyses réalisées sur <http://www.rde24.fr/infosutiles/qualiteeau.html#>

Nous contacter :

- ✓ **Agence de Lalande** : Avenue Jean Moulin – 24 150 Lalande
- ✓ **Agence du Bugue** : 92 Av de la Gare – 24 260 Le Bugue
- ✓ **Agence Nord** : 1 rue de la Paix – 24 800 Saint Jory de Chalais

Pour nous contacter : 05.53.24.95.19

regie@rde24.fr

Service **d'astreinte Secteur Nord** : 06.21.49.03.15

Service **d'astreinte Secteur Sud** : 06.85.42.04.59

Toutes les informations sur www.rde24.fr